



Reclamation d'un credit de plus 20 ans d'ancieneté

Par **menuise**, le **24/03/2014** à **16:55**

Bonjour,rnJ'ai fait un crédit en1989,ne pouvant plus payer un huissier a fait un papier d'insolvabilité en 1995,en 2008 credirec me contact par tel et me dit que je doit 2300€,je la laisse parler et je racroche.AUjourd'hui le 24 mars 2014rne je reçoit une lettre d'un huissier délégué par credirec et me sommes de payer 2300€,j'appelle credirec enleur disant qu'il m'envoie l'injonction et elle me dit que je doit payer que en 1995 j'etais insolvable mais que maintenat je devais les payer sinon il me saisirai et que au lieu de 2300€ se sera 4000€.Que doit je faire? Merci de me répondre car du coup elle n'arrete pas de téléphoner.

Par **Marion3**, le **24/03/2014** à **17:18**

Bonjour,rnrn**Votre dette est prescrite, nous ne devez rien !!!**rnrnCREDIREC va essayer de vous faire peur.N'écrivez pas, ne téléphonez pas,rnPour le téléphone, ne répondez pas. Demandez à votre opérateur et changez de numéro, c'est gratuit.rnrnLisez sur le forum tout ce qui a été écrit sur ces sociétés de recouvrements de créances. Vous serez vite fixé.rn**Ne cédez pas.**rnrnBon couragernrnCordialement.